



Question sur les congés payés

Par **desrués**, le **28/03/2012** à **12:01**

Bonjour,j'ai posé ma demande de congé le 19 mars et mon patron me demande de travailler le lundi de pâques je lui est répondu que je ne pouvais car j'avais posé mais mes congés mais ne sachant pas à combien de semaines avant la date de départ il fallait les posés ,depuis que je lui est dit, il à affiché un memo indiquant qu'il fallait 5 semaines pour les poser de plus à t-il le droit de les faire travailler après leur journée de travail